Séance publique du 4 novembre 2002

Délibération n° 2002-0841

commission principale :	développement économique
objet :	**Projet européen Programme d'initiative communautaire (PIC) Equal Pacerel de développement de l'entrepreneuriat - Engagement de la phase opérationnelle**
service :	Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 octobre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Lors de la séance du 5 novembre 2001, avait été présentée la politique de soutien à la création et à la reprise d'entreprise de la Communauté urbaine. Le cœur de cette stratégie était l'engagement du projet européen PIC Equal Pacerel par la Communauté urbaine et ses partenaires.

L'objet de ce rapport est de présenter un état d'avancement du projet européen et de préciser les modalités d'organisation de la conduite et de la gestion de ce projet.

La situation de la création et de la reprise d'entreprise

L'entrepreneuriat est au cœur du développement des territoires dans :

- sa dimension culturelle, comme moteur de l'innovation tant par la création de nouvelles activités que par l'évolution des mentalités au sein des grandes organisations,
- sa dimension économique, par la création ou la reprise de plus de 7 000 entreprises chaque année sur le seul département du Rhône,
- sa dimension sociale, par la création annuelle de milliers d'emplois et en tant que mode d'insertion des personnes en difficultés.

La France est pourtant un des pays où la situation de l'entrepreneuriat est la moins satisfaisante :

- difficultés d'accès au conseil spécialisé,
- dispositifs de conseil insuffisamment professionnalisés et souffrant de problèmes chroniques de financement,
- dispositifs de conseil cloisonnés, peu coordonnés et donc peu lisibles pour les porteurs de projet,
- sous-dimensionnement et sous-capitalisation des nouvelles entreprises, causes d'échec importantes à moyen terme,
- faiblesse de l'entrepreneuriat au féminin,
- insuffisante prise en compte de l'insertion par la création d'entreprise.

La Communauté urbaine a développé différentes réponses à cette situation :

- un soutien aux acteurs généralistes de la création et de la reprise d'entreprise, essentiellement les plates-formes financières et les chambres consulaires,
- des réponses plus ciblées en matière de soutien à la création d'entreprises technologiques, notamment dans le secteur des technologies de l'information et des biotechnologies,
- une politique d'aménagement d'une offre immobilière dédiée (Novacités, Chateaubriand…).

Face à cette situation, le projet européen Pacerel constitue une nouvelle réponse globale de développement de l'entrepreneuriat. Il s'agit d'une opportunité majeure pour apporter une réponse qualitative nouvelle à des traitements de flux importants (environ 20 000 porteurs de projet, 7 200 créations et reprises annuelles).

L'impact économique attendu est un impact global de création d'activités et d'emplois complémentaires aux politiques de soutien à la création d'entreprises technologiques fondée sur la recherche d'un impact qualitatif important concentré sur quelques créations d'entreprises.

Pacerel a été développé dans le cadre du programme européen PIC Equal dont l'objectif est de favoriser l'intégration économique et sociale des personnes par la suppression des entraves au marché du travail. Ces entraves peuvent relever de discriminations sexuelles, raciales… ou d'un problème d'information, de l'âge des personnes, du manque d'expérience professionnelle. Equal est un des principaux outils de la mise en œuvre de la stratégie européenne pour l'emploi (SEE) dont l'objectif est l'accroissement significatif des niveaux d'emploi au sein des pays de l'Union. Sa mise en œuvre s'est effectuée par un appel à projets dans tous les pays de l'Union européenne. Pacerel est la réponse de l'agglomération lyonnaise à cet appel à projets européens.

Le projet européen PIC Equal Pacerel est le cœur de la politique de développement de l'entrepreneuriat engagée par la Communauté urbaine. Le but est de restructurer complètement le dispositif d'accueil et d'accompagnement de la création d'entreprise de l'agglomération sur la base d'une nouvelle organisation territoriale de proximité gérée par un réseau partenarial professionnalisé capable d'accompagner des flux de porteurs de projets importants tant dans une optique de développement économique que d'intégration des publics en situation économique et sociale difficile.

L'engagement du projet Pacerel

Le projet Equal Pacerel est fondé sur :

- une logique d'action collective de l'ensemble des acteurs de la création,
- une politique de territorialisation des dispositifs de soutien à la création,
- il se déroulera entre septembre 2002 et juin 2005.

La dynamique spécifique d'Equal mise en œuvre au sein de Pacerel repose sur la méthodologie suivante :

- détection des besoins non satisfaits des porteurs de projet (faible lisibilité du dispositif d'appui, accès malaisé à un financement approprié...),
- mise en réseau de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux impliqués (organismes d'accompagnement, acteurs sociaux, dispositifs de financement, intervenants politique de la ville…),
- génération, détection et diffusion des pratiques innovantes répondant à ces besoins non satisfaits.

Pacerel est un projet issu d'une réflexion commune à l'ensemble des acteurs de la création et de la reprise d'entreprise : communes, associations, chambres consulaires, plates-formes de financement de la création. Le projet est porté et sera mis en œuvre par un partenariat comprenant les 18 acteurs de la création et de la reprise les plus importants de l'agglomération : chambres consulaires, plates-formes de financement, réseaux associatifs… Pacerel est une des composantes du schéma de développement économique (SDE). La Communauté urbaine est chef de file de ce projet et, à ce titre, coordonne l'action des partenaires.

Par ses différents aspects, cette politique publique intègre différentes priorités exprimées dans le plan de mandat :

- développement de l'entrepreneuriat,
- ouverture européenne et internationale,
- organisation de la proximité,
- démarche qualité orientée vers le bénéficiaire final,
- implication forte des porteurs de projet et du grand public par l'organisation d'une démarche active de gouvernance,
- implication du secteur privé.

La mise en œuvre d'une politique de territorialisation et de professionnalisation des dispositifs d'appui à la création et à la reprise d'entreprise.

L'objectif de ce projet est de proposer un accueil et un accompagnement de qualité et de proximité aux porteurs de projet en tous points de l'agglomération lyonnaise. Il est souhaité qu'au terme de cette démarche chaque porteur de projet puisse accéder à un accompagnement adapté à sa situation pendant les cinq premières années de son développement et puisse disposer des outils nécessaires à son développement :

- un accès aisé aux conseils spécialisés dans le développement de la jeune entreprise,
- l'appui d'un réseau de parrainage d'agglomération,
- des outils de financement adaptés à ses besoins,
- des outils Internet apportant conseil et mise en relation avec des réseaux de compétences et de conseil nécessaires au développement du projet.

La territorialisation de l'accueil et l'organisation d'un accompagnement de qualité pour tous les porteurs de projet est le fondement majeur de Pacerel.

Cette territorialisation sera organisée en fonction des bassins économiques de l'agglomération lyonnaise afin de dessiner une nouvelle carte de l'accueil des créateurs. La Communauté urbaine s'appuiera sur les initiatives anciennes déjà développées par les communes (à Vaulx en Velin, Saint Fons, Villeurbanne, le val de Saône…), les chambres consulaires et les plates-formes de financement.

Il n'est pas question de définir un label guichet territorial qui serait plaqué sur des réalités locales très diverses mais d'offrir un cadre de travail fédérateur aux communes, organismes d'accompagnement et de financement, structures d'insertion.

Sur la base de ce nouveau dispositif territorial, pourra être décliné le projet Pacerel dans les différents champs de l'entrepreneuriat :

- axe 1 : organisation de la territorialité de l'accueil selon les modalités déjà indiquées,
- axe 2 : politique de soutien à la reprise d'entreprise afin d'éviter la disparition d'entreprises et de maintenir l'emploi de salariés en situation de précarité du fait de leur âge ou de leur faible qualification,
- axe 3 : organisation d'actions de communication et de promotion de la culture entrepreneuriale sur l'agglomération,
- axe 4 : développement de l'essaimage afin de favoriser la création d'activités nouvelles dans les petites et moyennes entreprises,
- axe 5 : développement des financements de proximité afin d'améliorer l'accès des créateurs d'entreprise à un financement adapté,
- axe 6 : création d'un observatoire de la création d'entreprise et des bonnes pratiques.

A été développé le volet transnational du projet Pacerel avec les partenaires britanniques regroupés autour de la ville et de la chambre de commerce de Birmingham. Ce volet commun constitue un projet de recherches partagées et d'échanges autour des thèmes suivants :

- renforcement du soutien à la création d'entreprise par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication,
- amélioration de la viabilité des nouvelles entreprises (financement, parrainage, développement durable…),
- développement des activités de la création et de la créativité.

L'évaluation et le pilotage politique du projet

L'évaluation est une composante inhérente aux projets européens. Dans le cadre du projet Pacerel, elle sera réalisée en continue par l'observatoire de la création d'entreprise et des bonnes pratiques. En 2003, sera confiée également une mission d'évaluation à un cabinet de conseil indépendant. Le volet transnational fait également l'objet d'une évaluation en continu menée par un cabinet britannique indépendant mandaté par la ville de Birmingham.

L'ensemble des partenaires se réunira deux à trois fois par an au sein du comité de pilotage de Pacerel. L'avancement du projet fera l'objet d'un compte-rendu annuel et de présentations devant le conseil de Communauté.

Le portage politique d'une telle initiative est essentiel. Aussi un comité d'orientation politique réunissant l'ensemble des partenaires se réunira-t-il au moins une fois par an pour juger de l'évolution du projet et décider des orientations à donner.

L'organisation et la gestion du projet PIC Equal Pacerel

Le rôle de la Communauté urbaine et des partenaires

La mise en œuvre opérationnelle des différents axes du projet Pacerel est du ressort des partenaires du projet en fonction des modalités suivantes :

Axes d'interventions	Partenaires impliqués
axe 1 : organisation de la territorialisation, qualité et proximité du soutien à la création d'entreprise	chambre de commerce et d'industrie de Lyon, chambre de métiers du Rhône, Association pour le droit à l'initiative économique, Rhône-développement Initiatives association Rhône-Alpes des développeurs économiques locaux et Centre d'information féminin
axe 2 : développement de la transmission/reprise d'entreprise	chambre de métiers du Rhône, chambre de commerce et d'industrie de Lyon AGF Scop, CGPME du Rhône
axe 3 : développement de l'esprit d'entreprendre	Communauté urbaine, Vouloir entreprendre, Uni-Est, chambre de commerce et d'industrie de Lyon, Action'elles
axe 4 : développement des pratiques d'essaimage social pour la création d'activités nouvelles	Créons, action conseil - boutique de gestion
axe 5 : développement des financements de proximité	chambre de commerce et d'industrie de Lyon, chambre de métiers du Rhône, Association pour le droit à l'initiative économique, Rhône-développement initiatives
axe 6 : observatoire de la création d'entreprise et des bonnes pratiques	Agence d'urbanisme, association Rhône-Alpes des développeurs économiques locaux

En tant que chef de file de Pacerel, la Communauté urbaine est responsable de :

- la gestion financière de l'ensemble du projet,
- la coordination générale de la mise en œuvre des actions,
- la bonne réalisation du projet Pacerel.

Le montage financier prévisionnel

Le montage financier de l'opération PIC Equal Pacerel est le suivant.

Dépenses	**Montants**	**Recettes**	**Montants**	
coordination	382 026 €	valorisation	961 986 €	36 %
axe 1 : territorialisation	979 796 €	FSE	512 000 €	19 %
axe 2 : transmission-reprise	204 418 €	région Rhône-Alpes	395 154 €	15 %
axe 3 : développement de l'esprit d'entreprendre	323 595 €	Communauté urbaine	754 995 €	28 %
axe 4 : essaimage social	271 276 €	partenaires privés	40 147 €	2 %
axe 5 : développement des financements de proximité	134 480 €			
axe 6 : observatoire	244 726 €			
programme transnational	123 965 €			
total	**2 664 282 €**	**total**	**2 664 282 €**	**100 %**

Ainsi, les financements du projet seront assurés par quatre sources différentes :

- l'engagement de moyens humains par les partenaires,
- les financements du Fonds social européen (FSE) versés à la Communauté urbaine et redistribués aux partenaires en fonction des dispositions de la convention cadre évoquée ci-dessous,
- les financements de la région Rhône-Alpes,
- les financements des partenaires privés.

L'organisation conventionnelle du projet Pacerel

L'organisation générale du projet Pacerel sera formalisée au sein des conventions évoquées ci-dessous.

Les objectifs, les modalités de fonctionnement et les engagements réciproques des partenaires sont indiqués au sein de la convention-cadre qui doit être ratifiée par l'Etat, la Communauté urbaine, chef de file, et chaque partenaire du projet. Ce document indique les conditions de versement et de gestion des financements du Fonds social européen.

Des conventions de financement seront établies entre la Communauté urbaine et les partenaires au titre des financements que la Communauté apportera au projet Pacerel. Ces documents feront référence aux dispositions de la convention-cadre.

Dans le cadre du projet Pacerel, il est proposé au Conseil d'approuver l'attribution de subventions aux organismes suivants :

Organismes	2002	2003	2004
l'association Action'elles	2 216 €	7 035 €	
l'Agence d'urbanisme	7 627 €	21 213 €	47 426 €
l'association Allies Plie de Lyon	348 €	1 043 €	1 043 €
l'association AGF Scop Rhône-Alpes	10 378 €	11 882 €	9 243 €
l'association ADIE. Rhône-Alpes	2 710 €	4 636 €	4 636 €
l'association Ardemi	4 838 €	29 724 €	
l'association Aradel	305 €	4 424 €	9 568 €
l'association Centre d'information Féminin	1 697 €	19 154 €	21 850 €
CCI de Lyon	13 630 €	46 309 €	39 121 €
chambre des métiers du Rhône	489 €	9 703 €	10 439 €
CGPME du Rhône	3 614 €	5 622 €	5 622 €
Créons	35 705 €	58 055 €	41 479 €
GIL Medef Lyon Rhône		23 039 €	
l'association Rhône développement initiatives	8 706 €	13 411 €	10 826 €
l'association Vouloir entreprendre	6 300 €	32 050 €	

Cette politique nécessite :

- les financements apportés aux partenaires du projet. Ceux-ci ont été inscrits au budget primitif 2002 et à la programmation pluriannuelle,
- l'expression politique forte de la volonté de la Communauté urbaine de voir aboutir les orientations contenues dans le projet Pacerel ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 5 novembre 2001 ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer :

a) - la convention-cadre avec l'Etat et les partenaires membres du partenariat de développement du projet PIC. Equal Pacerel,

b) - les conventions de financements pluriannuelles avec les organismes concernés.

2° - Approuve le versement d'une subvention de fonctionnement à :

- l'association Action'elles d'un montant de 2 216 € en 2002 et 7 035 € en 2003,
- l'agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise d'un montant de 7 627 € en 2002, 21 213 € en 2003 et de 47 426 € en 2004,
- l'association Allies Plie de Lyon d'un montant de 348 € en 2002, 1 043 € en 2003, 1 043 € en 2004,

- l'association AGF Scop Rhône-Alpes d'un montant de 10 378 € en 2002, 11 882 € en 2003, 9 243 € en 2004,
- l'association ADIE. Rhône-Alpes d'un montant de 2 710 € en 2002, 4 636 € en 2003, 4 636 € en 2004,
- l'association Ardemi d'un montant de 4 838 € en 2002, 29 724 € en 2004,
- l'association Aradel d'un montant de 305 € en 2002, 4 424 € en 2003, 9 568 € en 2004,
- l'association Centre d'information féminin d'un montant de 1 697 € en 2002, 19 154 € en 2003, 21 850 € en 2004,
- CGPME du Rhône d'un montant de 3 614 € en 2002, 5 622 € en 2003, 5 622 € en 2004,
- Créons d'un montant de 35 705 € en 2002, 58 055 € 2003, 41 479 € en 2004,
- GIL Medef Lyon-Rhône d'un montant de 23 039 € en 2003 à l'association Rhône-développement initiatives d'un montant de 8 706 € en 2002, 13 411 € en 2003, 10 826 € en 2004,
- l'association Vouloir entreprendre d'un montant de 6 300 € en 2002, 32 050 € en 2003,
- CCI de Lyon d'un montant de 13 630 € en 2002, 46 309 € en 2003, 39 121 € en 2004,
- Chambre de métiers du Rhône d'un montant de 489 € en 2002, 9 703 € en 2003, 10 439 € en 2004.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de la Communauté urbaine - exercice 2002 - crédits inscrits :

- pour un montant de 84 444 € - compte 657 480 - fonction 90 pour :

. Actionn'elles, Agence d'urbanisme, Allies Plie de Lyon, AGF Scop Rhône-Alpes, Adie Rhône-Alpes,
. Ardemi, Aradel, Centre d'information féminin, CGPME du Rhône, Créons, GIL Medef Lyon-Rhône, Rhône-développement initiative, Vouloir entreprendre,

- pour un montant de 14 119 € - compte 657 380 - fonction 90 pour :

. CCI de Lyon et chambre de métiers du Rhône.

4° - Les dépenses suivantes seront imputées au budget de la Communauté urbaine - crédits à inscrire :

- exercice 2003 : pour un montant de : 201 564 € au compte 657 480 - fonction 90 et un montant de 56 012 €, au compte 657 380 - fonction 90,
- exercice 2004 : pour un montant de 182 044 € - au compte 657 480 - fonction 90 et un montant de 49 560 € - compte 657 380 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,